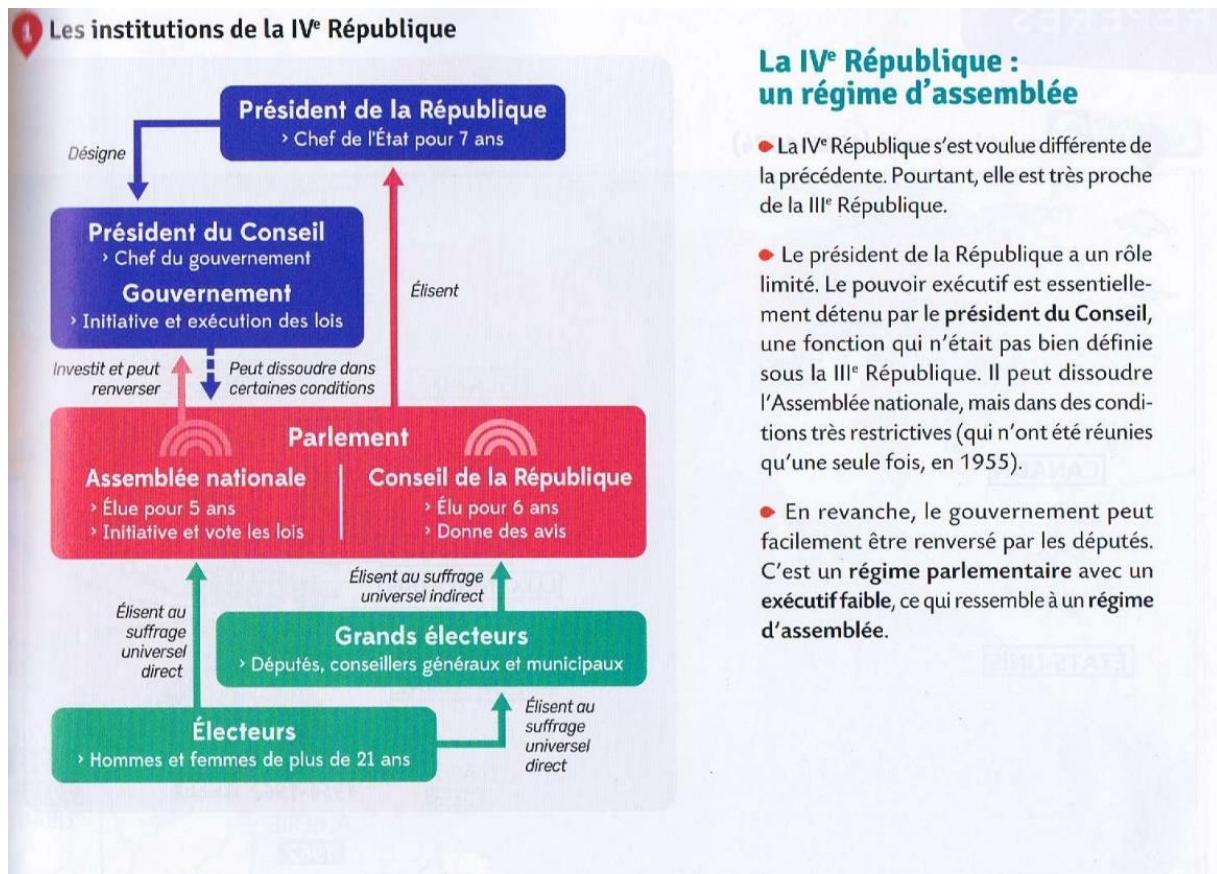


Atelier 1 : Quelle République ?

Document 1.1 :



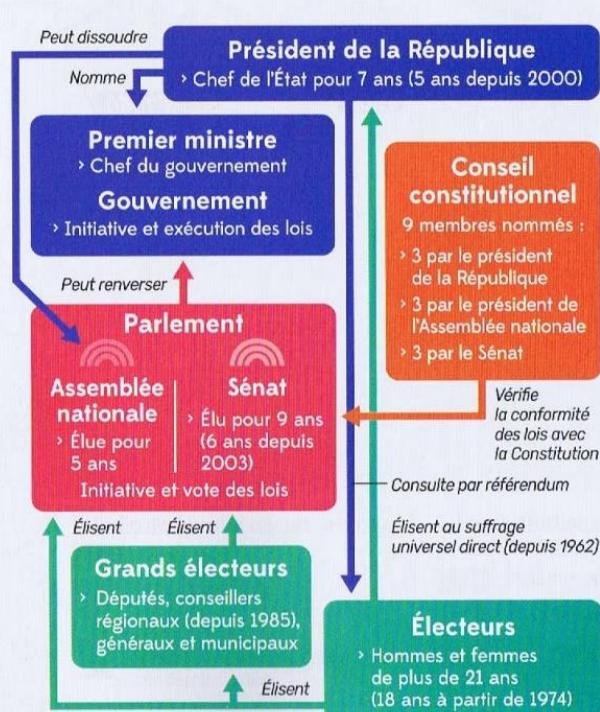
La IV^e République : un régime d'assemblée

La IV^e République s'est voulue différente de la précédente. Pourtant, elle est très proche de la III^e République.

Le président de la République a un rôle limité. Le pouvoir exécutif est essentiellement détenu par le **président du Conseil**, une fonction qui n'était pas bien définie sous la III^e République. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais dans des conditions très restrictives (qui n'ont été réunies qu'une seule fois, en 1955).

En revanche, le gouvernement peut facilement être renversé par les députés. C'est un **régime parlementaire** avec un **exécutif faible**, ce qui ressemble à un **régime d'assemblée**.

2 Les institutions de la V^e République



La V^e République : un régime semi-présidentiel

La V^e République veut corriger les défauts de la IV^e, en renforçant l'exécutif. Elle reste un régime parlementaire, car le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale et celle-ci peut être dissoute par le président de la République.

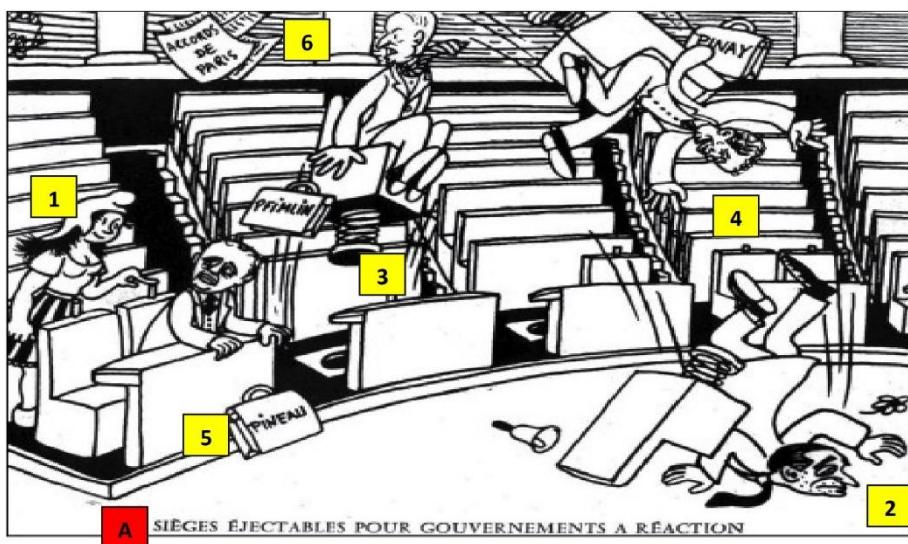
Mais ce dernier a une forte légitimité, puisqu'il est élu non par le seul Parlement comme sous les deux précédentes républiques, mais par un collège de grands électeurs, puis dès 1962, au **suffrage universel direct**. La répartition des rôles entre le président de la République et le Premier ministre peut faire l'objet d'interprétations différentes.

La V^e République n'est ni un régime présidentiel ni un régime parlementaire « classique » où le Premier ministre détient la quasi-totalité du pouvoir exécutif. On parle souvent d'un régime « **semi-présidentiel** ».

Document 1.2 :

La valse des gouvernements. Caricature de Jean Effel* de 1955 parue dans *L'Express*.

(*Jean Effel est un dessinateur français proche du Parti Communiste)



A. Légende de la caricature 1. Marianne représentant la République. 2. Pierre Mendès-France : Président du Conseil de juin 1954 à février 1955. 3. Pierre Pflimlin : personnalité politique du MRP ayant tenté, sans succès, de former un gouvernement après la chute de Mendès-France. 4. Antoine Pinay : homme politique de droite modérée ayant tenté, sans succès, de former un gouvernement après la chute de Pierre-Mendès-France. 5. Christian Pineau : a tenté de

former un gouvernement après Pierre Mendès-France en février 1955 et a été renversé immédiatement. 6. Accords de Paris : accords prévoyant le réarmement de la RFA dans le cadre de l'OTAN, négociés par Pierre Mendès-France et critiqués par l'opposition (communiste et gaulliste). Ces accords sont conclus après le rejet par l'Assemblée de la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.).

Document 1.3 :

1 Le risque d'une présidentialisation du régime

Le 17 novembre 1964, devant les élèves de l'École supérieure des sciences économiques et sociales de Paris, Pierre Mendès France critique la V^e République mise en place par de Gaulle.

J'ajoute et je précise que ce qui nous est proposé par la V^e République, ce n'est pas du tout, comme l'a dit tout à l'heure, un système mixte, intermédiaire entre le parlementarisme et le régime présidentiel. C'est un régime que j'appellerai ultra-présidentiel, puisque le président de la République dispose aujourd'hui de beaucoup plus de pouvoirs que le président des États-Unis. En France, le chef de l'État peut dissoudre l'Assemblée, ce n'est pas le cas aux États-Unis. En France, il dispose d'une large fraction du pouvoir législatif, et même d'une part importante du pouvoir judiciaire et du pouvoir constituant, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. En France, le président n'est pas contrôlé par une Cour suprême alors qu'il l'est, et sévèrement, aux États-Unis. En France, il peut recourir au référendum, et pas là-bas. [...] Nous avons un système qui va, dans la concentration, la monopolisation du pouvoir entre les mains d'une seule autorité, d'un seul homme, beaucoup plus loin que le véritable système présidentiel.

Pierre Mendès France, *Oeuvres complètes*, Tome V. Préparer l'avenir (1963-1973), NRF, Gallimard, 1989.

1 Un chef de l'État au-dessus des partis

Après avoir démissionné en janvier 1946, de Gaulle s'oppose aux projets de Constitution de la Gauche et défend sa conception de la République.

Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. [...] En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ? C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large [...] que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. [...] À lui la tâche de présider les Conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas.

Charles de Gaulle, discours de Bayeux, 16 juin 1946.

5 Un président « prééminent » et irresponsable

Professeur de science politique à l'université Paris 1, l'auteur est aussi militant écologiste et fondateur de la Convention pour la VI^e République.

Au cœur du fonctionnement de la démocratie représentative, dans la forme du régime parlementaire qu'elle a commencé à prendre il y a plus de deux siècles en Europe [...], il y a une idée à la fois forte et simple : les gouvernants qui ne jouissent plus de la confiance des représentants du peuple doivent quitter leurs fonctions. Dans l'exercice du pouvoir qui leur est confié, ils doivent répondre en permanence de cette confiance, ce qui suppose de devoir rendre des comptes sur l'usage qu'ils font, ou on fait, de la confiance qui leur a été accordée. Ce dispositif de mise à l'épreuve de la confiance se nomme « responsabilité politique », pour bien la distinguer des crimes et délits qui relèvent, eux, des tribunaux. [...] C'est ainsi que les gouvernants peuvent poser la question de confiance aux représentants du peuple, et que ceux-ci peuvent – en cas de défiance – les censurer, autrement dit les renvoyer. Or, le bicéphalisme du pouvoir gouvernant en France porte gravement atteinte à ce principe de responsabilité politique, puisque le président de la République est un gouvernant réel (et la plupart du temps prééminent) mais qu'il échappe constitutionnellement à toute censure parlementaire.

Bastien François, *La 6^e République, pourquoi, comment ?,*
Les Petits matins, 2015.

Atelier 2 : Quelle Place en Europe ? et dans le Monde ?

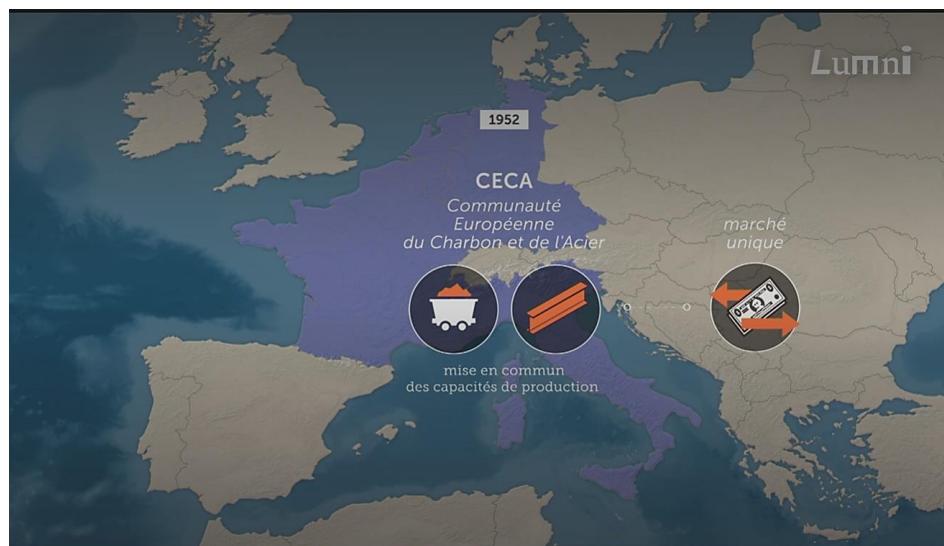
Document 2.1 :

4 La France au cœur d'une fédération européenne

Lors de ce discours, la France représentée par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, propose à cinq États européens de construire une « fédération européenne ».

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. [...] L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles, le développement du continent africain.

Déclaration solennelle du gouvernement français, 9 mai 1950.



Document 2.2 :



6 1957, la CEE est créée avec la France

Le 25 mars 1957 constituera une des plus importantes dates de l'histoire de notre continent.

La création de l'Euratom et du Marché commun nous obligera, sans doute, à surmonter bien des difficultés politiques et techniques, mais les résultats que nous pouvons attendre de ces deux traités, si nous avons, comme je l'espère, le courage de les appliquer dans leur esprit, sont tels qu'ils transformeront complètement les conditions de vie des populations de nos six pays. L'expérience de la dernière guerre a montré, plus particulièrement pour la France et l'Allemagne, que la désunion de l'Europe avait pour conséquence automatique de faire rétrograder, tant sur le plan politique que sur le plan économique, les puissances en conflit. [...] Sans doute, les six pays, en s'unissant, veulent-ils accroître leur capacité de production et accélérer le rythme de leur développement économique. Ils n'entendent pas pour autant s'isoler du reste du monde et dresser autour d'eux des barrières infranchissables. [...] Nous savons tous d'ailleurs qu'en agissant comme nous le faisons aujourd'hui, nous travaillons sans doute pour les intérêts matériels de l'Occident mais aussi pour la paix dans le monde.

Discours de Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, Conférence des ministres des Affaires étrangères et signature des traités de la CEE et de la CEEA (Euratom), 25 mars 1957.

Document 2.3 :



1 La politique de « la chaise vide »

En juin 1965, le gouvernement français, opposé à l'abandon de la règle de l'unanimité, se retire du Conseil des ministres européen ce qui bloque les institutions européennes.
EWG : CEE, en allemand – Zum Gemeinsamen Markt : vers le marché commun « Sans roue », caricature de Hans Geisen, 1965.

Document 2.4 :

1 Le retrait du commandement intégré de l'OTAN

D'autre part, tandis que se dissipe, tout au moins dans une certaine mesure, la perspective d'une guerre mondiale éclatant à cause de l'Europe, voici que d'autres conflits, où l'Amérique s'engage dans d'autres parties du monde, comme avant-hier en Corée, hier à Cuba, aujourd'hui au Vietnam, peuvent, en vertu de la fameuse escalade, prendre une extension telle qu'on aboutisse à une conflagration générale. Et dans ce cas, l'Europe, dont la stratégie est, dans l'OTAN, la stratégie de l'Amérique, y serait automatiquement impliquée, impliquée dans la lutte, même si elle ne l'avait pas voulue. Et ce serait le cas de la France, si l'imbrication de son territoire, de ses communications, de certaines de ses forces, de plusieurs de ses bases aériennes, de tel et tel de ses ports dans le système de commandement américain devait subsister plus longtemps. Il faut ajouter que notre pays devenant, de son côté et par ses propres moyens, une puissance atomique, est amené à assumer lui-même les responsabilités politiques et stratégiques que cela comporte [...]. Et enfin la volonté de la France de disposer d'elle-même, ce qui est indispensable pour qu'elle croit à son propre rôle, et pour qu'elle puisse être utile aux autres, cette volonté de la France est incompatible avec une organisation de défense dans laquelle elle est subordonnée.

Conférence de presse de Charles de Gaulle, 21 février 1966.

Document 2.5 :

La création d'un Comité d'énergie atomique (CEA) pour se pencher sur la recherche scientifique et technique remonte à octobre 1945, en vue d'une utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'industrie et de la défense. Il faudra attendre l'explosion de la première bombe nucléaire soviétique, en 1949, pour que le gouvernement français entame secrètement un programme d'armement nucléaire. En 1954, dans un contexte de guerre froide et de course à l'atome à l'échelle mondiale, le gouvernement de Pierre Mendès France lance ainsi la création de deux réacteurs nucléaires, d'un bureau d'études scientifiques et techniques, d'un centre d'essais, et d'un programme de fabrication d'armes nucléaires. Dès le 22 juillet 1958, le général de Gaulle confirme l'ordre d'expérimenter l'arme nucléaire. Le premier essai, du nom de code « gerboise bleue », a lieu le 13 février 1960, sur le champ de tir créé à Reggane, dans le Sahara algérien. Il y aura trois autres tirs dans le Sahara algérien cette année-là, avant que les essais ne soient déplacés vers l'atoll de Mururoa, en Polynésie française, où le premier essai de la bombe H intervient, en 1968.

IL POURRA DÉTRUIRE N'IMPORTE QUELLE CAPITALE ENNEMIE À 3.000 KM. de distance



Le Redoutable

4 De Gaulle inaugure le premier sous-marin nucléaire français

Une du journal Le Parisien, 30 mars 1967.

Launché hier à Cherbourg par le général de Gaulle, le « Redoutable » est équipé de 16 missiles mer-sol à tête thermonucléaire de 500 kilotonnes.

Atelier 3 : Quelle influence française dans le monde ?

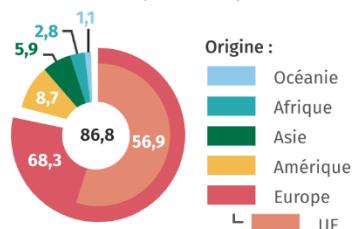
Document 3.1 :



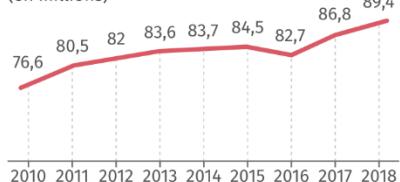
Document 3.2 :

2 La France, première destination touristique mondiale

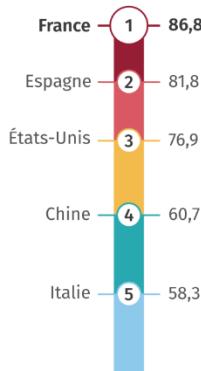
Arrivée de touristes (en millions)



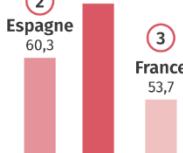
Touristes étrangers accueillis en France (en millions)



Top 5 des destinations touristiques internationales en 2017 (en millions de touristes accueillis)

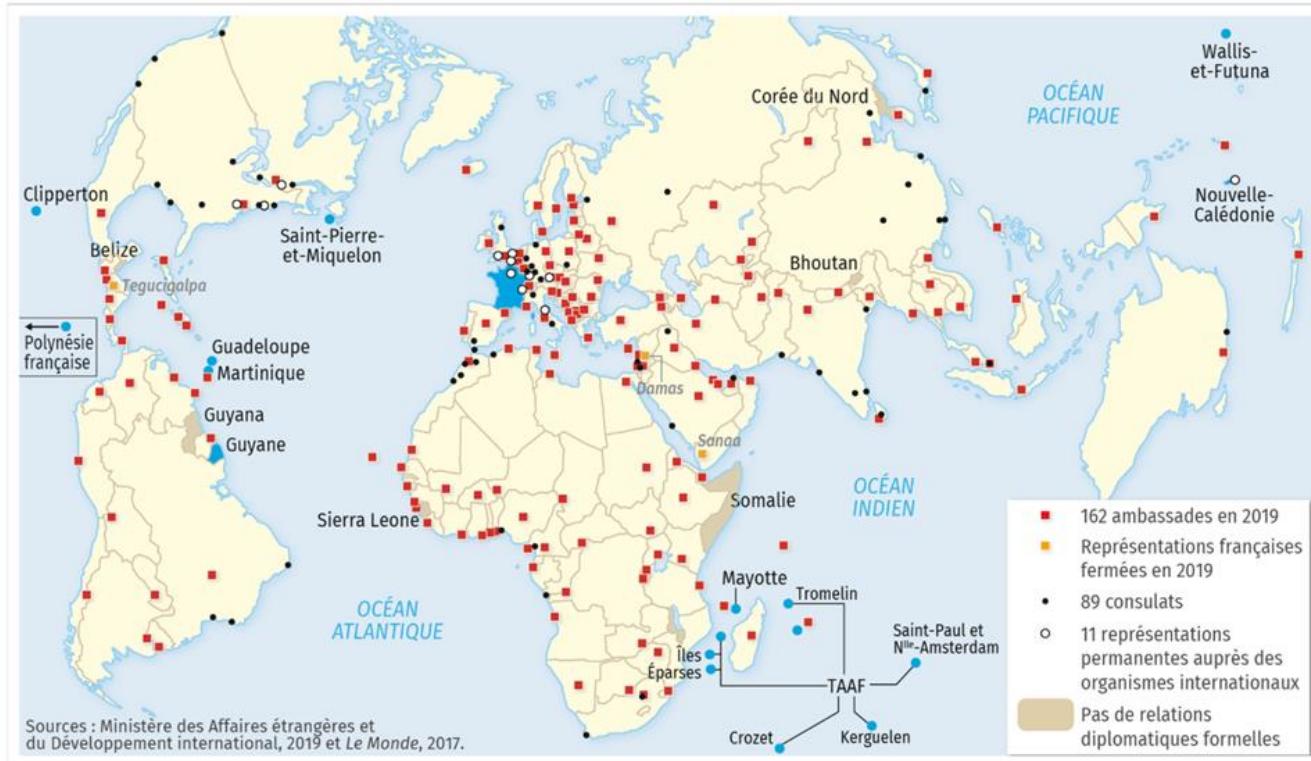


Classement des pays selon les recettes du tourisme international (recettes en 2017, en milliards d'euros)

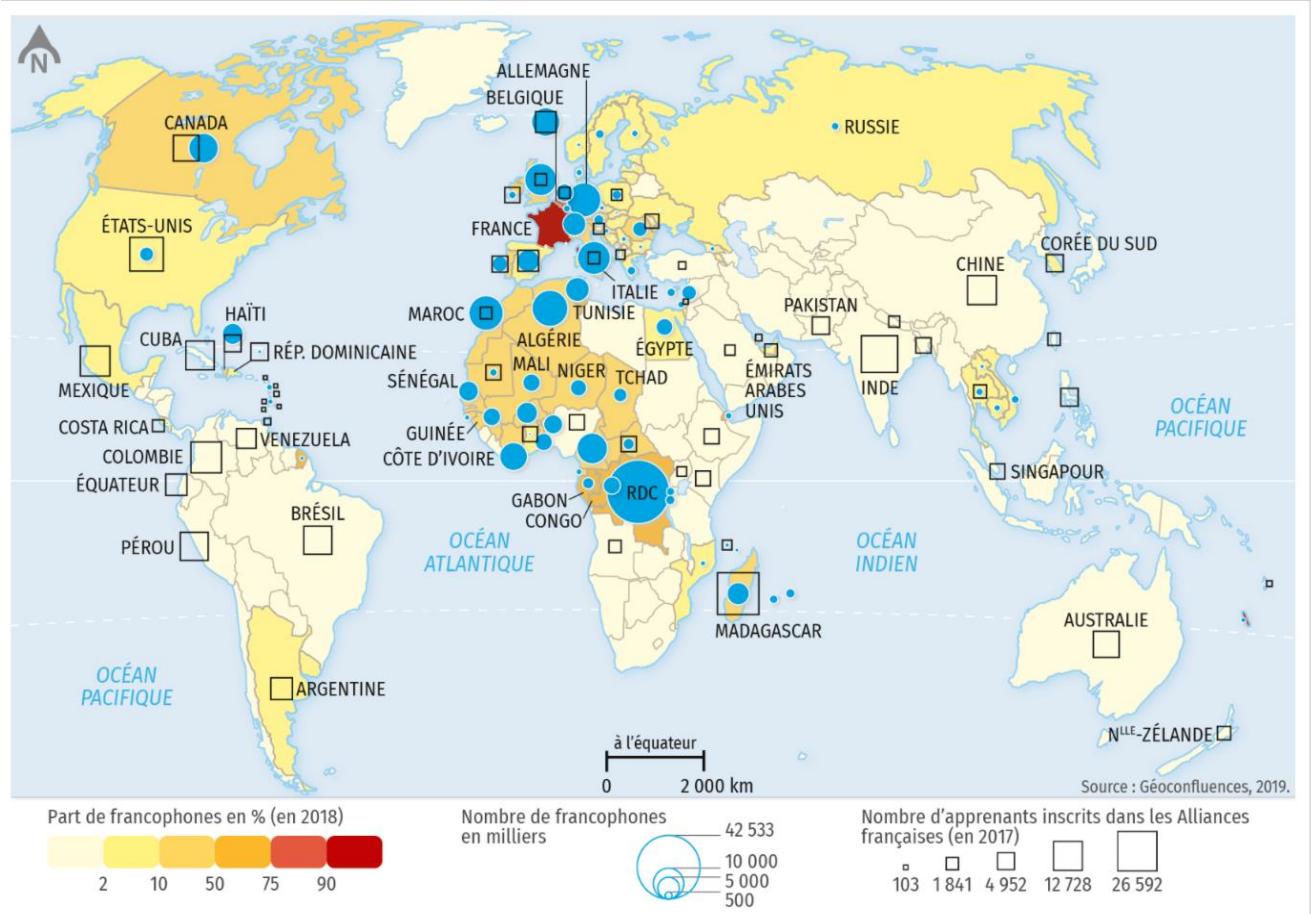


OMT et DGE, 2019.

Document 3.3 : Le troisième réseau diplomatique mondial :



Document 3.4 : La francophonie dans le monde :



Document 3.5 : La Gastro diplomatie :



1 -Yvonne de Gaulle
2 -John Fitzgerald Kennedy

3 -Charles de Gaulle
4 -Jackie Kennedy

Source : dîner d'État à Versailles le 1^{er} juin 1961,
photographie de Cornell Capa, Centre international de la
photographie, New York

Document 3.6 : compte-rendu de l'audition du chef étoilé Guy Savoy, *Rapport d'information sur l'inscription de la gastronomie au patrimoine immatériel de l'UNESCO* rédigé au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat, 2008

M. Guy Savoy a estimé que le projet de candidature auprès de l'UNESCO visait à faire prendre conscience aux Français de la grande diversité de notre patrimoine culinaire, des spécialités de l'ensemble de nos régions, mais aussi de nos métiers de bouche. Par ailleurs, il a indiqué qu'un grand nombre de chefs français sont sollicités à l'étranger et y exportent leur savoir-faire : tel est le cas, par exemple, au Japon, où beaucoup de restaurants « trois étoiles » ont un chef français. Mais la demande s'accroît fortement, ces dernières années, dans des pays comme la Russie, l'Ukraine ou l'Inde. À cet égard, il a indiqué qu'il avait été contacté pour participer à un projet d'école hôtelière à Pondichéry : le développement d'une classe moyenne en Inde crée en effet une très forte demande en ce domaine. Il a souligné, ensuite, l'impact de ce patrimoine gastronomique en termes économique et touristique. Citant un récent article paru dans *Le Monde*, il a fait observer que le chiffre d'affaires tiré de l'exportation des vins français représentait l'équivalent de 180 Airbus... Cependant, il a indiqué qu'il restait des efforts à faire, dans un grand nombre de domaines, pour renforcer l'attractivité de notre pays et donc valoriser notre grand potentiel.

Document 3.7 : Les vins du Sud en Chine :

églion

Midi Libre | midilibre.fr
LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Les vins du Sud en Chine

Promotion | Entre le Festival West Bund et le Top 50 China, les vins Sud de France, qui fêtera bientôt ses 10 ans, sont en opération séduction en Chine.

Il y a eu beaucoup de monde durant la semaine du festival et beaucoup de gens sont passés par les stands "Sud de France", qui étaient juste devant l'entrée. Sur celui dédié à la viticulture, c'était la première fois que l'on vendait des vins au verre et cela a séduit les Chinois », explique satisfait Yiran Liu, directrice de la Maison de la région d'Occitanie à Shanghai, coordinatrice de la participation de la région et des produits Sud de France au salon gastronomique, qui s'est tenu dans la capitale économique chinoise du 1^{er} au 7 octobre dernier.

Sur le stand "Tarbouriech", 200 huîtres ont été vendues chaque jour (à 9€ pièce), tandis que sur celui des glaces "Louise", tout est parti en trois jours. Et l'un des responsables de la marque est en négociations avec les restaurants Dadong (réputés pour leur canard laqué), pour y diffuser la gamme dans leurs établissements.

L'Occitanie, seconde région exportatrice de vins

Mais c'est bien le vin qui reste le produit agroalimentaire français phare pour le marché chinois.

Marché où les vins de la région, grâce à l'action menée par Sud de France, connaissent un beau développement sur le milieu de gamme.

« La Chine est le marché clé des vins Sud de France. Les exportations sont toujours à la hausse, notamment pour les AOP. La hausse est spectaculaire puisqu'elle a fait une progression de 676% entre 2006 et 2014 », se félicite François Fourrier, directeur général de Sud de France Développe-



■ Le vin reste le produit agroalimentaire français phare pour le marché chinois. D.R.

ment, qui pilote les actions menées à l'international pour les produits de la région.

« Nos mises en relations permettent de vendre entre 13 et 20 millions de bouteilles »

Laurent Panayoty, directeur de la communication à Sud de France

L'Occitanie est ainsi devenue l'an dernier, la seconde région française exportatrice de vins avec 303 000 hectoli-

tres vendus en Chine, soit environ 40 millions de bouteilles. Une belle réussite dans un pays où la culture du vin est récente et où on achète des flacons français d'abord pour faire des cadeaux, et donc par ostentation. Les réformes anti-corruption de 2012 ont totalement chamboulé le marché du vin, qui faisait partie des "petits cadeaux" préférés des fonctionnaires. Devenu très concurrentiel, le marché du vin repose désormais sur les réseaux commerciaux et la promotion. Avec sa maison régionale présente à Shanghai depuis neuf ans, qui aide les importateurs et négociants à trouver

des marchés et régler les problèmes d'interdiction, Sud de France tire l'épingle du jeu dans la bataille que se mènent tous les vignobles hexagonaux pour séduire les palais chinois, qui ont un faible pour les vins rouges réputés pour leurs tanins et leur bienfaits supposés pour la santé. « N'oublions pas également les dizaines d'opérations organisées à Shanghai ou Pékin et de plus en plus dans les villes moyennes de la Chine. Grâce à cela, on estime que nos mises en relations permettent de vendre entre 13 et 20 millions de bouteilles », explique Laurent Panayoty, directeur de la communication de Sud de France Développement et coordinateur des maisons de la Région. Il est actuellement sur place pour la seconde édition du Top 50 des vins importés en Chine, qui se déroula les 10 et 11 octobre. Plus de 400 vins ont été enregistrés pour ce challenge, désormais ouvert aux vins de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

« À côté des Corbières ou des Languedoc, il y a cette année des Armagnac, des Gaillac, des Comté Tolosan etc. Cette compétition, relayée par les réseaux sociaux chinois, aide encore à accroître la notoriété des vins Sud de France », confirme Laurent Panayoty. Le palmarès sera dévoilé mardi auprès des professionnels du vin de Shanghai. « Pour bien faire, mille jours ne sont pas suffisants, pour faire mal, un jour suffit amplement », dit un proverbe chinois. La manifestation sera donc aussi l'occasion de célébrer en Chine les dix ans de la marque Sud de France.

DIDIER THOMAS-RADOUX
dtradux@midilibre.com

Document 3.8 : HURRICANE, de Baillargues à Beijing :



HURRICANE

CONTACTEZ NOUS

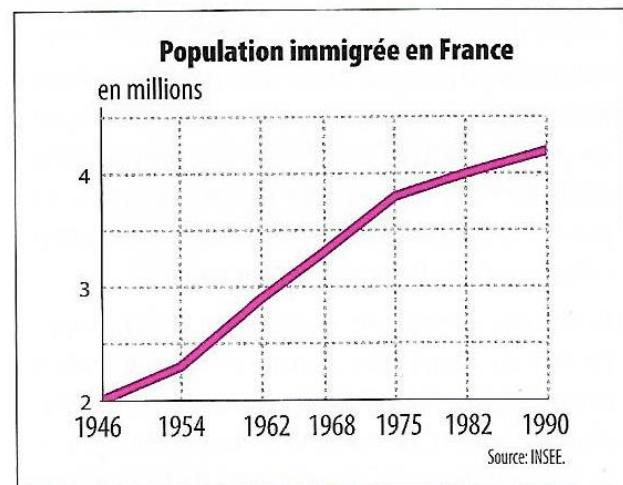
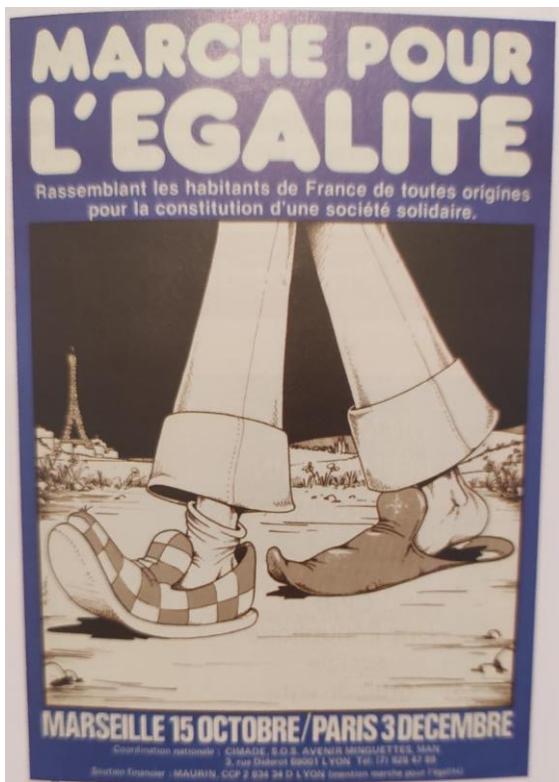
CONTEXTE
L'université des sports de Pékin est l'une des universités les plus réputées en Chine et à travers le monde, pour l'enseignement des sports et de l'éducation physique. Elle est également un centre d'entraînement Olympique et possède de nombreuses infrastructures.

MISSION DE L'AGENCE
Avec l'intégration du Skateboard et du BMX aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020, l'Université de Pékin sollicite Hurricane afin d'intégrer des infrastructures dédiées à ces sports en 2019. L'objectif est de développer et former de jeunes athlètes Chinois à la pratique de ces sports en vue de futures qualifications olympiques.

Client BEIJING UNIVERSITY
Web hurricaneparks.com
Year 2019

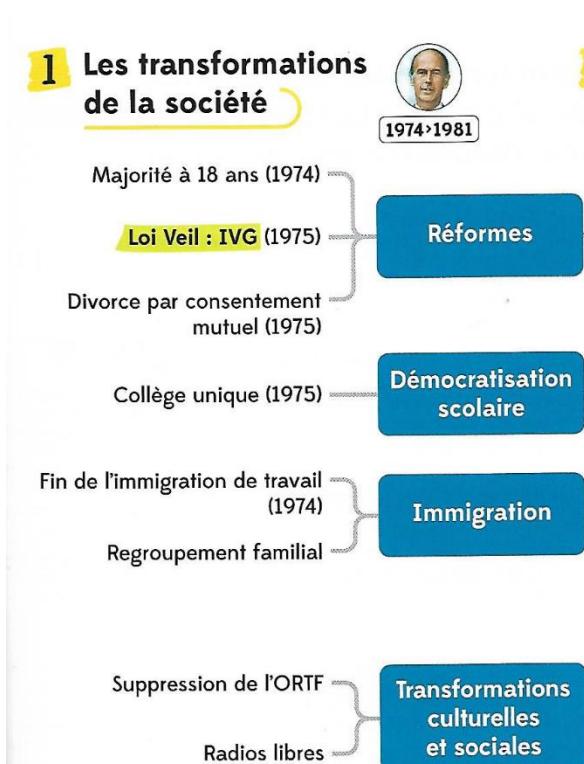
Partager [f](#) [t](#) [o](#) [in](#) [k](#) [d](#)

Document 4.3 :



1 La population immigrée en France

Document 4.4 :



Document 4.5 :



Document 4.6 :



2 Les opposants au PACS

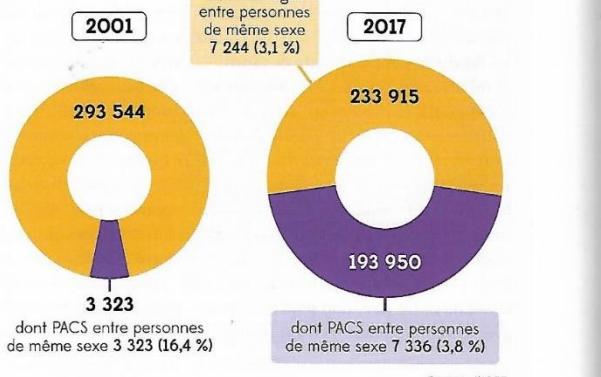
Manifestation contre le PACS à Paris, 7 novembre 1998.

3 L'évolution du mariage et du PACS

Mariages et PACS en 2001 et 2017

En nombre d'unions

● Mariages ● PACS



Document 4.7 :

3 La législation française en 2020

Catégories de population	Législation sur les signes religieux
Agents publics	Interdits
Élèves des écoles, collèges et lycées	Interdits
Étudiants	Autorisés
Employés d'entreprises privées	Limités* *Le port de signes religieux est interdit dans les crèches privées (2015). Il peut l'être dans les entreprises dont le règlement intérieur le justifie pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou de bonne organisation (jurisprudence européenne).
Tout le monde, dans l'espace public	Autorisé, sauf pour les vêtements dissimulant le visage

Document 4.8 :

1 Les lois sur la parité

1999. Révision de l'article 3 de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. »

2000. Loi sur la parité en politique : elle oblige les partis politiques à présenter autant de femmes que d'hommes sur leur liste de candidats aux élections municipales, régionales et européennes. Pour les élections législatives, une pénalisation financière sanctionne les partis qui ne respectent pas la parité.

2008. Révision de l'article 1^{er} de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » La loi sur la parité sociale et professionnelle permet notamment d'avoir recours à des quotas pour permettre un égal accès des femmes aux postes de décision.

2013. Loi réformant les élections aux conseils départementaux : chaque parti doit présenter comme candidats dans chaque canton un binôme composé d'un homme et d'une femme.

